

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 096-2025
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le huit décembre deux mille vingt-cinq.

Présents : MAUGAN Claude, COUDERT Éric, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, CUVILLIER Armelle, HEURTEBISE Serge, BICHON Angélique, MORIN Delphine, MOREAU Karine, CLAUSE Patrick, LÉBOUC Patricia, BERBUDEAU Éric, SEUGNET Leila, TRÉVIEN Sonia, GIRARD Jean-Pierre, VEILLON Dominique, ROUSSEAU Etienne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. URBANI Sébastien a donné procuration à Mme MOREAU Karine,
Mme PRUGNIÈRES Anne-Cécile a donné procuration à M. MAUGAN Claude,
M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme GUEVEL Stéphanie,
Mme DUMAS FERNANDES Jacqueline a donné procuration à Mme CUVILLIER Armelle,
Mme MANCA Isabelle a donné procuration à M. GIRARD Jean-Pierre.

Absents excusés : Bertrand Dupont, Sébastien Violleau, Séverine Robin, Bruno Bocard.

Absent : Magalie Le Goff.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA :

Conformément aux articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du maire de la commune où il a été trouvé.

La SPA de Saintes propose, comme les années passées, de signer une convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2026.

Une augmentation est appliquée par rapport à 2025. La formule A « tout compris » (déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) est passée de 0,65 € par habitant à 0,70 € et la formule B « sans déplacement » de 0,60 € par habitant à 0,65 € par habitant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- De choisir la formule A « tout compris »,
- D'autoriser Monsieur Le Maire, à signer la convention fourrière avec la SPA de Saintes pour le ramassage des animaux errants en 2026.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance,

Le 17/12/2025

Le Maire, Claude MAUGAN

La secrétaire de séance,
Mme Stéphanie GUEVEL

